

BULLETIN-SERVICE N° 4 Révision N°

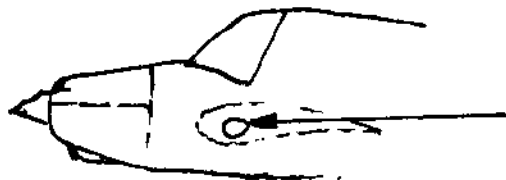
Correspond à la Modification N°

OBJET: Modification sur WA 51 - 51 A et 52
Annule et remplace le précédent B.S. N° 3

DESCRIPTION:

I - Renforcement du fuselage avant (Modification N° 4)

- 1) Appareils intéressés : 05 à 13
- 2) Surveillez toutes les 50 heures le bord du trou de passage du conduit de ventilation cabine sur les flancs du fuselage



Visible par les trappes d'emplan-
 ture à l'intrados de l'aile.

Des essais statiques complémentaires ont montré que certains efforts importants sur le fuselage avant peuvent entraîner dans cette zone une amorce de déchirure.

Pour remédier à cette anomalie, un bord tombé ainsi qu'une réduction du maillage du revêtement du fuselage avant fait l'objet de la modification N° 4.

Faire exécuter ce renforcement dans nos ateliers en cas de découverte d'une amorce de déchirure et en tout cas avant le 31.3.72.

II - Renforcement de la tablette arrière.

- 1) Appareils intéressés : 05 - 06 - 08 - 09

Le fléchissement répété de la tablette arrière du fuselage (plage de fixation des fonderies d'articulation d'empennage horizontal) se traduit parfois par l'étoilage du gel-coat autour des axes de fixation de la fonderie.

Contrôler toutes les 50 Heures l'absence du phénomène décrit ci-dessus.

APPAREILS INTÉRESSÉS :

Approuvé S.G.A.C.

LE: 26/12/71

Date: / 16/12/71

Nombre de pages = 2

Page: 1/2

CLASSEMENT
 IMPÉRATIF
 DÉLAI D'APPLICATION
 31/ 3/ 72

TYPE:
WA 51, 51A, 52

BULLETIN-SERVICE N° 4 Révision N°

Correspond à la Modification N°

OBJET: Modifications sur WA 51 - 51A et 52 (suite)

DESCRIPTION:

Afin de rigidifier la tablette AR, une console de soutien fait l'objet de la modification N° 8.

Faire installer cette console dans nos ateliers en cas de découverte d'une étoile sur le gel-coat, et en tout cas avant le 31/3/72.

III- Bras d'équilibrage de l'empannaga horizontal.

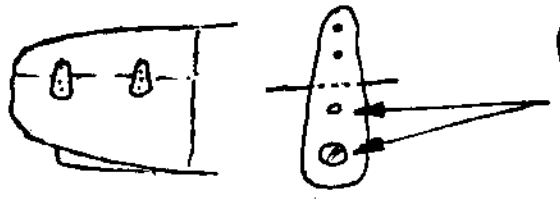
Appareils intéressés : 05 - 06 - 08 - 09 - 10



Contrôler toutes les 50 Heures l'absence de crique sur la soudure.

En cas de crique et en tout cas avant le 31/3/72, faire souder dans nos ateliers les goussets A sur les bras d'équilibrage (modification N° 9).

IV - Fixation de capots-moteur : I à 32 inclus.



Surveiller toutes les 25 Heures l'absence de crique sur les attaches-capot.

Faire effectuer dans nos ateliers le remplacement des attaches par des attaches modifiées (modification N° 10) en cas de découverte d'une crique, ou en tout cas avant le 31/3/72.

Cette modification N° 10 édition 2 comprend :

- a) Attaches-capots montées sur rondelles caoutchouc
- b) Montage de pions crochets de sécurité sur capot moteur à l'AV

APPAREILS INTÉRESSÉS :

Approuvé S.G.A.C.

LE: 20/12/71

Date: 16/12/71

Nombre de pages = 2

Page: 2/2

31/3/72

DÉLAI D'APPLICATION

IMPÉRATIF

CLASSEMENT